Conseil de quartier Gare
08 Février 2024

Présents :

Gil Jean, Huet Claude, Rogalle Francis, Orset Nelly, Péréa Aimé, Bequet Franck, Bérard Séverine,

1/Présentation des réponses de la mairie concernant le compte rendu de notre dernière réunion du 7 novembre 2023

Suite aux échanges entre les présidents et des élus il est indiqué que :

- La présence ponctuelle des élus au conseil de quartier est tout à fait possible. Il convient d'en faire la demande en fonction des thématiques abordées.
- L'îlot à l'entrée du lotissement St Jacques : le Muretain agglo a prévu des travaux importants sur l'avenue de la gare. Ce point sera traité à ce moment-là nous a dit M. Canillo.

Par ailleurs, le comité de suivi des conseils de quartier a apporté le 29 décembre 2023 des éléments de réponse aux questions restées en suspens lors de la dernière réunion.

Ainsi concernant :

- Les bassins de rétention : la mairie ne dispose pas « à ce jour d'indication de délai de la part de Réseau 31 qui gère ce dossier ».
- Traitement des risques d'inondations des zones basses du quartier : « le réseau 31 établit un plan d'aménagement afin de remédier à ce problème ». Dès que les plans seront définitifs, la mairie nous en fera part. « D'autre part, une pompe de relevage en panne a été réparée ».
- Les containers à papier carton : la demande est transmise au Muretain Agglo.

2/ Circulation sur le chemin des Carrelasses

2.1 Point sur les pistes envisagés par le Conseil de la Ville.

Un rappel des propositions faite par le conseil de la ville à ce sujet est réalisé (cf extrait du dernier compte rendu du conseil de quartier en novembre 2023 ci-après en italique)

Analyse faite par les membres du Conseil de la Ville

« Problématique *: Multiplication par 20 des habitations en 25 ans. Beaucoup de circulation. Chemin étroit (4 m de large), en pente raide avec virage en bas (donc peu de visibilité avec vitesse accélérée à cause de la descente).*

Objectif : *Réduire la vitesse / Réduire le nombre de véhicules (notamment les non-résidents) / Limiter au strict minimum la circulation dans le virage. «*

1er Proposition envisagé par le Conseil de la Ville :

- ***« a - Installer un panneau « sens interdit (sauf service et sauf vélos) » vers le bas*** *de la rue après la rue des Mésanges. Installer un panneau « voie sans issue » à l'entrée de l'allée du Vignon et sur le chemin des Carrelasses à la sortie de l'allée du Vignon.*
- ***b - Installer un panneau « sens interdit à 50m (sauf service et sauf vélos) » vers le haut*** *de la rue après la rue des Hirondelles. Installer le panneau « sens interdit (sauf service et sauf vélos) » après les 2 maisons (situées au 337)*
- *. Installer un panneau « voie sans issue » chemin des Carrelasses au niveau de la rue des Hirondelles et au bout de la rue des Jardins.*
- *c - Passer tout le chemin des Carrelasses en zone 30.*
- *d - Créer une piste cyclable / chaussidou «*

2ème proposition envisagée par le Conseil de la Ville :

Autoriser la circulation dans le virage uniquement dans le sens montant

Une autre réunion du Conseil de la Ville a eu lieu le 27/11 pendant laquelle les propositions de circulation du conseil de la Ville, ont été présentées aux deux élus présents (Mr Severac et Mr Canillo).

Concernant le chemin des Carrelasses, les élus ont proposés de mettre en place, à l'essai, un stop sur le chemin des Carrelasses à l'intersection avec la rue des Mésanges afin de réduire la vitesse dans le virage.

Au vu du non-respect des stop existants par ailleurs, le conseil de quartier émet des doutes sur le respect de celui-ci.

2.2 Réflexions et propositions de notre Conseil de Quartier

La question est notamment posée de l'accidentogénéité de ce chemin pour laquelle nous n'avons pas d'éléments chiffrés et pour comprendre ce qui motive la modification de la circulation sur le chemin des Carrelasses. En effet, pour le conseil de quartier, les propositions d'aménagement de la circulation sur ce chemin ne permettraient pas de fluidifier la route de Tarbes et de limiter la circulation du centre-ville (objectifs de la réflexion menée actuellement par le conseil de la ville), dans la mesure où justement les riverains de la rue des Hirondelles, de la résidence des Carrelasses et des Jardins du Bâtiment) se retrouveraient sur la rue de l'Eglise, complexifiant et densifiant le passage de l'intersection.

Il est également noté que depuis les derniers aménagements (descente par le chemin du Vignon) et sens interdit du chemin des Carrelasses entre la rue des Jardins et la rue des Messanges, le trafic automobile est contenu.

Suite à ces échanges, le conseil de quartier émet d'autres propositions :

Limitation à 30 km/h du chemin des Carrelasses.

Pour sécuriser le virage, Installation d'un sens prioritaire montant (écluse routière)

Installation d'un stop à la sortie des résidences des Carrelasses et des Jardins du bâtiment.

Enfin, il est rappelé que d'autres réunions du conseil de la ville auront lieu et qu'une présentation des propositions à l'ensemble des élus sera faite courant avril 2024.

3/ Questions diverses

M Gil, l'un des 2 présidents du conseil de quartier, nous informe qu'il faudra trouver quelqu'un pour le remplacer car il va déménager de Fonsorbes d'ici à la fin de l'année 2024.

Concernant la mise à jour de la liste des membres du conseil de quartier à la demande du comité de suivi, nous proposons l'envoi d'un courriel à l'ensemble des inscrits au conseil de quartier demandant la validation ou non de maintien sur la liste, et ce par retour de courriel. A défaut, les inscrits seront retirés.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 20H15.

La prochaine réunion, qui sera l'Assemblée Général, est fixée **au mardi 2 avril 2024** à 18h30

au CCAS**.**